

2014/6225 - CLOS LAYAT - AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS A LYON 8E - OPERATION 08258009 - PROGRAMME 00012 - MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX - LOT 4 - MAÇONNERIE MUR D'ENCEINTE. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend les projets relatifs aux «divers aménagements espaces publics et verts».

Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des «divers aménagements espaces publics et verts » AP n° 2009-1, programme 00012.

Par délibération n° 2011/3566 du 4 juillet 2011, vous avez approuvé le lancement de la phase étude du projet d'aménagement du parc de loisir Clos Layat et par délibération n° 2013/5401 du 8 avril 2013 vous avez voté l'opération de travaux et fixé le montant de l'opération à 3 250 000 €.

Dans ce cadre, un marché de travaux n° 130028 du lot n° 4 - Maçonnerie mur d'enceinte a été conclu avec la société Deluermoz pour un montant de 149 159, 00 € HT. Ce marché a été notifié le 11 juillet 2013.

Les travaux de rénovation réalisés sur le mur d'enceinte par l'entreprise Deluermoz ont mis en évidence le mauvais état de celui-ci sur une partie longue de 23 mètres. Le diagnostic structurel réalisé en phase étude n'avait pas permis de détecter et d'anticiper cette anomalie. Il est proposé de démolir cette section de mur et de la reconstruire. Les réflexions menées sur ce sujet entre le Maître d'ouvrage et l'équipe de Maîtrise d'œuvre ont mis en évidence l'intérêt de reconstruire partiellement ce mur sur 15 mètres.

Cette solution permettra :

- d'isoler phoniquement le parc vis-à-vis de la circulation de la Route de Vienne ;
- de créer un écran visuel au niveau de l'aire de pique-nique du parc vis-à-vis de l'extérieur ;
- de conserver un équilibre de l'entrée principale par rapport à cette entrée considérée comme secondaire.

Cela permettra de conserver en grande partie l'esprit de l'aménagement voulu par les concepteurs qui souhaitent préserver au maximum le mur d'enceinte.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant au marché de travaux n° 130028 du lot n° 4 - Maçonnerie mur d'enceinte, comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant initial HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau montant HT	%
130028	4	Deluermoz	149 159, 00	0, 00	27 303, 00	176 462, 00	18, 3

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé. »

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, n° 2011/3566 du 4 juillet 2011 et n° 2013/5401 du 8 avril 2013 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ledit avenant ;

Oùï l'avis de sa Commission Urbanisme - Développement Durable - Cadre de Vie et Environnement ;

DELIBERE

1 – La modification du marché de travaux n° 130028 du lot n° 4 - Maçonnerie mur d'enceinte du parc de loisirs du Clos Layat à Lyon 8^e, est approuvée comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant initial HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau montant HT	%
130028	4	Deluermoz	149 159, 00	0, 00	27 303, 00	176 462, 00	18, 3

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. BUNA